

# Communications officielles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

deux médecins distingués qui en ont, dès la première heure, été les instigateurs zélés.

Chaque année l'assemblée générale se tient à Tokio, dans le parc Uena. Il est rare qu'il y ait moins de 200,000 membres présents.

**Le service de secours pendant la course Gordon-Bennett.** — Une des installations les plus remarquables de la dernière course Gordon-Bennett fut l'organisation du service sanitaire le long de la piste. Il fut placé sous la direction du Dr W. Veith, membre de l'Automobile-Club et comprenait 13 stations, avec 18 médecins. Chaque médecin avait la surveillance de la distance séparant sa station de la suivante dans la direction suivie par les coureurs. Pour pouvoir secourir facilement les victimes d'un accident chaque médecin avait à sa disposition une automobile; un autre moyen de transport : bicyclette ou voiture ne pouvait être employé. Il était en outre établi que l'on ne pouvait marcher que dans le sens suivi par les coureurs et le retour devait se faire par des chemins parallèles. Chaque automobile médicale portait comme signe distinctif un drapeau international. Comme de juste, les médecins devaient limiter leur intervention aux premiers secours pour pouvoir retourner le plus vite possible à leur poste. Les secours subséquents devaient être donnés dans les infirmeries placées sur la route (Useigen, Weilburg, Limburg, Idstrie, Königstein, Oberursel, Hombourg).

A chaque station se trouvait une caisse sanitaire qui pouvait sans dif-

ficulté se charger sur l'automobile et contenant tout le nécessaire pour une intervention d'urgence. Chaque médecin avait pris l'engagement de ne pas abandonner sa charge pendant toute la durée de la course. L'avertissement des médecins se faisait soit par les coureurs, soit par le téléphone, soit par des postes placés à 150 mètres les uns des autres.

(*Zeitschrift. Samarit. an Rettungsverein.*)

Dans les « Archives de médecine militaire », le médecin major de première classe Warnek, après avoir constaté le peu de durée de la lampe des brancardiers français, son faible pouvoir éclairant et la facilité avec laquelle le vent parvient à l'éteindre, examine les diverses méthodes préconisées pour éclairer un champ de bataille pendant la recherche des blessés. Il recommande une nouvelle lampe à acétylène qui, par ses réflecteurs, éclaire le terrain sur un rayon d'environ 50 mètres et qui est facilement transportable, son poids ne dépassant pas un kilo.

---

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

### SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

#### Procès-verbal de l'Assemblée des délégués.

Séance tenue dans la salle du Conseil communal de Lucerne

**le dimanche 15 mai 1904.**

Présidence de M. EDOUARD POULY, Président-central.

Après avoir constaté que l'assemblée, convoquée dans le délai statutaire, était régulièrement constituée,

M. le président déclare la séance ouverte à 7 h. 45 *précises* du matin, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Appel. — Remise des pleins-pouvoirs.
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 24 mai 1903.
3. Lecture du rapport annuel de l'exercice 1903-1904. — Adoption de celui-ci.
4. Reddition des comptes. — Rapport des vérificateurs.
5. Nomination du Vorort pour 1904-1905.
6. Désignation de 2 sections chargées de la vérification des comptes.
7. Nomination de 2 membres pour le Conseil de surveillance du secrétariat central du service sanitaire des secours volontaires.
8. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
9. Adoption du règlement pour les travaux de concours ainsi que des sujets imposés pour l'exercice prochain.
10. Proposition de la section de *Lucerne* :  
Projet d'élaboration d'un tableau portant les noms des sections de la Société et de leurs présidents pour être affiché dans la Caserne de Bâle.
11. Proposition de la section de *St-Gall* :  
Impression du rapport annuel du Comité central et des sections dans les deux langues, moyennant gratification au traducteur.
12. Proposition de la section de *Liestal* :  
Institution dans notre société d'exercices de concours pour sections desquelles 8 hommes au moins devraient y participer et ceci tous les deux ou trois ans.
13. Proposition de la section de *Wald-Rüti* :  
Motion pour que le Comité central examine les moyens de mieux soutenir financièrement les sections.
14. Proposition du Comité central : Ce dernier propose à l'assemblée des délégués de revenir de sa décision du 11 mai 1892 en ce qui concerne le *Fonds de secours* et *Insignes*.
15. Propositions individuelles.

Sont présents :

MM. le colonel D<sup>r</sup> *Isler*, instructeur en chef des troupes sanitaires, à Bâle, membre du jury pour les travaux de concours écrits et représentant : 1<sup>o</sup> Le Département militaire fédéral, 2<sup>o</sup> Le colonel D<sup>r</sup> *Murset*, médecin en chef de l'armée fédérale.

Le lieutenant-colonel D<sup>r</sup> *W. Sahli*, chef du service sanitaire des secours volontaires à Berne et représentant la

Direction centrale de la Société suisse de la Croix-Rouge.

Le lieutenant-colonel D<sup>r</sup> *G. de Montmollin*, médecin de la II<sup>e</sup> division, à Neuchâtel, membre du jury des travaux de concours.

Le capitaine D<sup>r</sup> *Narbel*, à Vevey, membre du jury des travaux de concours.

*Louis Cramer*, à Zurich, président central de l'Union suisse des Samaritains, et

*Edouard Zimmermann*, sergent, membre d'honneur, à Bâle.

Le Comité central :

Ed. Pouly, sergent-major, président.  
Th. Wyttenbach, sergent, vice-prés.  
Paul Delacrausaz, sergent, secrétaire.  
Gustave Genton, landsturm, caissier.  
Louis Perrin, infirmier, adjoint.

### 1. Appel.

Le secrétaire, en retirant les pleins-pouvoirs, procède à l'appel, qui fait constater que 23 sections sont représentées par 32 délégués, savoir :

*Aarau*. — T. Bolliger, serg.-major.

*Amriswil*. — T. Fischli, fourrier.

*Bâle*. — U. Labhart, sergent-major; M. Dürr, sergent, et F. Benkert, fusilier.

*Berne*. — E. Fuchser, sergent, A. Sommer, caporal, et F. Ruch, caporal.

*Bienne*. — H. Vogt, fourrier.

*Degersheim*. — F. Nather, sergent.

*Entlebuch*. — S. Stadelmann, caporal.

*Fribourg*. — S. Dousse, landsturm.

*Genève*. — E. Siegenthaler, caporal.

*Glaris*. — D<sup>r</sup> de Tschanner, capitaine.

*Hérisau*. — U. Langenegger, infirmier.

*Lausanne*. — Alf. Testaz, infirmier.

*Lichtensteig.* — J. Scheu, brancardier.

*Liestal.* — G. Bieder, infirmier, et T. Platner, landsturm.

*Lucerne.* — M. Gander, caporal, et A. Marti, caporal.

*St-Gall.* — J. Kreiss, sergent, et K. Jacober, infirmier.

*Straubenzell.* — R. Mazenauer, landsturm.

*Unter-Aargau.* — A. Sidler, infirmier.

*Vevey.* — Th. Kolb, infirmier.

*Wald-Rüti.* — J. Schärer, sergent.

*Wartau.* — A. Kuhn, sergent.

*Winterthour.* — B. Heeb, sergent, et W. Buss, infirmier.

*Zurichsee.* — J. Bietenhader, infirmier, et J. Mettler, infirmier.

La section de *Chaux-de-Fonds* se trouvant empêchée d'assister à l'assemblée, fait excuser son absence.

Seule, celle de Neuchâtel n'est pas représentée et ne se fait pas excuser.

L'assemblée désigne MM. le capitaine D<sup>r</sup> Narbel et E. Zimmermann, sergent, comme traducteurs, et U. Labhart, sergent-major (Bâle) ainsi que J. Mettler, infirmier (Zurichsee), comme scrutateurs.

## 2. Procès-verbal.

M. le président demande si le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués tel qu'il a paru dans l'organe, en son temps, est accepté et s'il y a lieu de le relire.

Personne ne faisant d'observations et la lecture n'étant pas demandée, il est adopté à l'unanimité.

## 3. Rapport annuel.

M. le président lit le rapport du Comité central sur la marche de la So-

ciété dès la dernière réunion des délégués.

Ce rapport ne soulève aucune observation et est adopté.

## 4. Approbation des comptes. — Rapport des vérificateurs.

MM. le capitaine D<sup>r</sup> Tschärner et Labhart, sergent-major, délégués de Glaris et Bâle, chargés de la vérification des comptes de l'exercice 1903-1904, font un rapport verbal de leur mandat. Ils présentent la proposition suivante, transcrite par eux dans le livre de caisse :

« Après vérification faite, il n'y a » pas lieu de motiver une observa- » tion, les comptes sont justes et les » dépenses justifiées par les pièces » à l'appui. La Commission de véri- » fication vous propose l'adoption des » comptes pour 1903-1904, tels qu'ils » vous sont présentés, avec remercie- » ments au caissier pour leur bonne » tenue. »

Personne ne demandant la parole, la seule conclusion des vérificateurs, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## 5. Vorort 1904-1905.

Par 17 voix, la section de Lausanne est réélue comme section directrice pour l'exercice 1904-1905 (3<sup>me</sup> année), et ceci sur la proposition de MM. Labhart et Dürr (Bâle).

## 6. Vérificateurs des comptes.

Les sections de Glaris et Saint-Gall sont désignées pour la vérification des comptes du prochain exercice.

## 7. Conseil de surveillance des secours volontaires.

Sont nommés membres du Conseil de surveillance du secrétariat central

du service sanitaire des secours volontaires : MM. le futur président central et Labhart, sergent-major à Bâle.

### 8. Assemblée des délégués.

Comme par le passé, cet ordre du jour n'entraîne pas une grande discussion ; la section de Glaris est proposée. Celle-ci est disposée d'avoir chez elle en 1905 l'assemblée des délégués, à condition que les délégués se contentent d'une réception très simple. L'assemblée très reconnaissante de cette acceptation de la part de la section de Glaris, adopte sans opposition la proposition faite.

### 9. Rapport du jury des travaux de concours. — Adoption du règlement et des nouveaux sujets imposés.

M. le capitaine Dr Narbel, secrétaire du jury, donne connaissance de l'intéressant rapport ci-après au sujet des travaux écrits qui ont été présentés cette année pour la première fois.

» Le Comité central militaire sanitaire suisse, dit-il, ayant décidé l'institution de concours écrits individuels déjà pour l'année 1903-1904, une Commission désignée à cet effet fut réunie à Lausanne le 11 octobre 1903.

» Des sujets de concours furent choisis et distribués en novembre aux sections par l'intermédiaire de leurs comités et par publications dans les organes de la Croix-Rouge, savoir :

» 1<sup>o</sup> Devoir du sous-officier comme chef d'une chaîne de brancardiers.

» 2<sup>o</sup> Quels sont les devoirs de l'infirmier de jour à l'infirmierie d'un bataillon pendant 24 heures de service ?

» 3<sup>o</sup> Une compagnie d'infanterie

laisse dans un bois, auprès d'un blessé atteint de fracture de la cuisse par coup de feu, son infirmier de compagnie plus un fusilier, qui sont chargés d'évacuer ce blessé sur une maison située à un kilomètre, au bord d'une route. L'infirmier n'a, comme matériel, que son équipement personnel. Comment exécute-t-il sa tâche ?

» La Commission formant jury pour l'appréciation des travaux présentés est composée de :

» MM. le colonel Dr Kohler, médecin du 1<sup>er</sup> corps d'armée, à Lausanne.

» le colonel Dr Isler, instructeur en chef des troupes sanitaires, à Bâle.

» le lieutenant-colonel Dr G. de Montmollin, médecin de la II<sup>me</sup> division, à Neuchâtel.

» le capitaine Dr Narbel, à Vevey, et

» M. Th. Wyttenbach, sergent des troupes sanitaires et vice-président central, représente le Comité central de la Société militaire sanitaire suisse, et préside la Commission.

» Le jury, dans sa séance du 7 mai, à Neuchâtel, a apprécié et discuté les travaux présentés ; par l'intermédiaire de son secrétaire il vous présente le rapport suivant :

» Le Comité central a transmis à la Commission des concours :

» 17 travaux, dont un certain nombre traitant deux et même les trois questions présentées au concours, ce qui porte à 26 le nombre des sujets traités.

» 12 concourants n'ont traité qu'une seule question.

» 1 concourant a traité deux questions, et

» 4 concourants ont traité les trois questions.

» Autrement dit, la première question a été traitée neuf fois ; la seconde huit fois et la troisième neuf fois.

» La valeur de ces travaux est très inégale. Il en est qui vraiment présentent une certaine somme de travail, d'autres par contre sont d'une nullité absolue autant par la quantité que par la qualité du travail fourni.

» Il est une troisième catégorie de travaux que le jury aurait pu récompenser s'il avait eu à sa disposition une distinction de seconde valeur, venant après le diplôme. Ce sont des travaux où il y a du travail, qui méritent donc d'être encouragés, mais qui n'ont pu être classés au premier rang.

» Deux travaux ont été signés par leurs auteurs, cela, en opposition formelle au règlement de concours publié en partie dans la circulaire et dans les organes de la Croix-Rouge. Ces travaux n'ont par conséquent pas pu être jugés ; cela est très regrettable, car l'un des deux ayant pour devise : *Wer fremde Wunden verbindet, vergiesst die eigenen*, aurait été sans cela l'objet d'une récompense.

**« Ce fait signalé servira sûrement de leçon et ne se reproduira plus. »**

» Ces quelques réflexions faites, voici quels sont les travaux récompensés et les noms des lauréats. Ils sont au nombre de cinq :

» 1<sup>o</sup> (1<sup>er</sup> sujet) : Ernest Reymond, caporal, amb. 4, membre de la sec-

tion de Vevey, avec devise : « Ramuntcho. »

» 2<sup>o</sup> (1<sup>er</sup> sujet) : M. Alfred Roth, caporal, ambul. 34, membre de la section de Straubenzell, avec devise « Pilatus. »

» 3<sup>o</sup> (3<sup>e</sup> sujet) : Le même (Alfred Roth), avec devise « Frisch gewagt. »

» 4<sup>o</sup> (3<sup>e</sup> sujet) : M. Gustave Guggenbühl, landsturm, membre de la section de Bâle : avec devise « Gott zur Ehr, dem Nächsten zur Wehr », et

5<sup>o</sup> (2<sup>e</sup> sujet) : M. Gottfried Buff, infirmier, bat. 118, II, membre de la section de Bâle, avec devise « Roter Stern. »

» Ce dernier travail également a été traité par M. Louis Disler, infirmier, bat. 97, I, membre de la section de Bâle. Son travail était un des meilleurs, mais malheureusement par suite d'une erreur de sa part il n'a pu être pris en considération ; son travail portant sa signature au lieu d'une devise.

» Il n'a pu être question de classer les auteurs diplômés vu la diversité des sujets traités ; les diplômes sont donc distribués avec tous la même valeur et sans attribution de rang pour ceux qui les obtiennent.

» Pour terminer, nous ne saurions qu'encourager ceux qui consacrent leur temps à ces travaux ; qu'ils continuent leurs efforts ; que d'autres viennent aussi nombreux l'an prochain répondre aux deux questions qui feront l'objet du nouveau concours, cela dans l'intérêt de tous et pour le développement et le bien de la troupe sanitaire suisse. »

(A suivre).